

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le VENDREDI 26 AVRIL, à 17 h 13, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en deuxième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 18 h 45).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique *(arrivée au Rapport n° 19/2-008 à 17 h 45)* / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / FRANÇOISE Gérard / ADAME Brigitte / HOAREAU Jean-François / CLAIN Claudette / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / HOARAU Brigitte / PESTEL René Louis / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / CHOPINET Gérard / VOLIA-GARNIER Laetitia / KICHENIN Virgile / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / SUDNIKOWICZ Christiane / ASSABY Maximilien / MARCHAU Jean-Pierre *(arrivé après l'appel nominal à 17 h 17)* / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLLOT Nicole / LOYHER Jeanne / FIDJI Jean-Claude / BARDINOT Sonia / BAREIGTS Éricka / ARLANDON Corine / MÉLADE Thierry / BÉLIM Audrey / ANILHA Fernande / LAGOURGUE Michel / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / LATRA Sylvie / JEAN-PIERRE Philippe / HO-SHING Cynthia

### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

*Pour toute la durée de la séance*

BELDA David

BOMMALAIS Geneviève

JAVEL François

DUCHEMANN Yvette

NAILLET Philippe

MOREL Jean-Jacques

VITRY Faouzia

par BÉLIM Audrey

par ADAME Brigitte

par FRANÇOISE Gérard

par ARLANDON Corine

par LESCAT Michel

par HUBERT Richenel

par DOKI-THONON Lisianne

Les membres présents, au nombre de 42 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

### **ORDRE DU JOUR DE SÉANCE**

---

Les Rapports n° 19/2-012 et n° 19/2-013 ont été retirés de l'ordre du jour de séance.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

	ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/2-009
	ANDAMAYE Marie-Annick	(délégués/ Ville)		
(1)	BOMMALAIS Geneviève			
	FONTAINE Gabrielle			
	HOAREAU Jean-François			
	LESCAT Michel			
	MAMODE Nourjhan			
(2)	VITRY Faouzia			
	HUBERT Richenel			
(3)	NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 19/2-014
	MAILLOT Gérald	terrain sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/2-018
	HUBERT Richenel	lien de parenté supposé avec l'acquéreur	à titre personnel	Rapport n° 19/2-022
	EUPHRASIE Didier	(délégués/ Ville)	Sidélec Réunion	Rapport n° 19/2-027
	MAILLOT Gérald			

CCAS Centre communal d'Action sociale  
Sidélec Réunion Syndicat intercommunal d'Électricité de la Réunion

PRUNEL Projet de Renouvellement urbain Nord-Est Littoral

(1) (2) (3) absent(e) à la séance

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

MARCHAU Jean-Pierre	arrivé à 17 h 17	après l'appel nominal
ORPHÉ Monique	arrivée à 17 h 45	au Rapport n° 19/2-008
Sonia BARDINOT	partie à 18 h 36	au Rapport n° 19/2-033

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 6 MAI 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 42 sur 55.

**OBJET**        **Renforcement de la capacité de stockage d'eau potable sur le site du Réservoir Est**  
Attribution des marchés  
Approbation du plan de financement

---

La Ville exploite vingt-et-un sites de captage et forages, dont dix prises d'eau situées dans les hauts pour assurer l'alimentation en eau de ses écarts. Un des enjeux majeurs de la collectivité est de produire une eau en qualité et en quantité suffisante.

Dans cette optique, la Ville doit réaliser des travaux de sécurisation sur la ressource et le renforcement de la capacité de stockage.

L'objectif des travaux est d'adapter l'autonomie des réserves en eau potable au nouvel équilibre ressources / besoins résultant de l'interconnexion Est / Ouest. Il est prévu la construction de deux réservoirs supplémentaires, d'une station de pompage et la réhabilitation du réservoir existant.

Cette opération consiste à :

- augmenter la capacité de stockage d'eau sur le site du Réservoir Est, par la création de deux cuves supplémentaires d'une capacité de 5 000 m<sup>3</sup> chacune et par la réhabilitation de la cuve existante; ce qui portera à 15 000 m<sup>3</sup> la capacité ;
- transférer l'eau entre le Réservoir Est et la Station de Bellepierre par la construction d'une station de pompage.

Ainsi, ce site de stockage sera un maillon essentiel de la distribution, tant en période normale qu'en période de sécurisation en cas de défaillance d'une ressource.

La durée des travaux est estimée à 18 mois. Ceux-ci seront exécutés sur le territoire de la Commune de Saint-Denis et plus précisément sur le site du Réservoir Est localisé sur la parcelle communale BP 313. La partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est fixée à 5 945 000,00 € HT.

En date du 15 mars 2018, une procédure négociée avec mise en concurrence préalable (article 74 du décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics) a été lancée pour la consultation des entreprises sur ces travaux.

La consultation comprenait trois lots :

- Lot n° 1     Construction des ouvrages hydrauliques neufs et équipements spécifiques (GC réservoirs de stockage, GC station de pompage, ouvrages hydrauliques connexes et équipements spécifiques) ;
- Lot n° 2     Réhabilitation du réservoir existant ;
- Lot n° 3     Aménagement VRD et traitement paysager.

Les candidats retenus à l'issue de cette procédure restreinte ont été invités à remettre une proposition amendée, au cours de la phase de négociation le 5 mars 2019.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 17 avril 2019, a décidé d'attribuer les lots 1, 2 et 3 aux entreprises suivantes :

Désignation	Entreprises retenues	Montants HT
Lot n° 1	SOGEA / COREM	4 798 193,00 €
Lot n° 2	FREYSSINET	203 693,40 €
Lot n° 3	OUEST BTP	287 470,00 €

L'ensemble des travaux de renforcement de la capacité de stockage d'eau potable sur le site du Réservoir Est est éligible au financement de l'Office de l'Eau, l'Agence française de la biodiversité et le Fonds exceptionnel d'Investissement de l'Etat.

Le tableau ci-dessous présente le détail des taux de subvention.

	Montant (HT)	Montant (TTC)
ETUDES	236 000,00 €	256 060,00 €
TRAVAUX	5 289 356,40 €	5 738 951,69 €
<b>Total</b>	<b>5 525 356,40 €</b>	<b>5 995 011,69 €</b>

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Sources de financement	Taux	Montant (HT)
Coût total de l'opération		5 525 356,40 €
Agence française pour la Biodiversité (Programme de subvention au titre de la solidarité interbassins)	29,00 %	1 586 806,92 €
Office de l'Eau (Programme pluriannuel d'aides 2016-2021) Fiche action 2.2	9,00 %	500 000,00 €
Fonds exceptionnel d'Investissement	42,00 %	2 320 649,69 €
<b>Total des aides attendues</b>	<b>80,00 %</b>	<b>4 407 456,61 €</b>
Maître d'ouvrage Ville de Saint-Denis (Budget annexe de l'Eau)	20,00 %	1 117 899,79 €

Compte tenu de l'ensemble des éléments évoqués ci-dessus, il vous est proposé de valider le plan de financement, de cette opération, pour un montant de 5 525 356,40 € HT.

Les crédits sont prévus au Budget annexe de l'Eau, sous le chapitre 23/ article 2315 et la recette sur le compte 13 du même BAE.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190426-192025-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2019  
Date de réception préfecture : 06/05/2019

Je vous demande, en conséquence :

- 1° de m'autoriser (ou mon représentant) à signer les marchés avec les entreprises retenues, à prendre toutes les décisions relatives à l'exécution et au règlement ainsi que les décisions concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

<b>Désignation</b>	<b>Entreprises retenues</b>	<b>Montants HT</b>
Lot n° 1	SOGEA / COREM	4 798 193,00 €
Lot n° 2	FREYSSINET	203 693,40 €
Lot n° 3	OUEST BTP	287 470,00 €

- 2° de m'autoriser (ou mon représentant) à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Office de l'Eau, de l'Agence française de la Biodiversité et du Fonds exceptionnel d'Investissement de l'Etat pour l'ensemble de ces lots ;

- 3° d'approuver le plan de financement pour l'opération globale de renforcement de la capacité de stockage d'eau potable sur le site du Réservoir Est tel que présenté ci-dessus ;

- 4° de m'autoriser (ou mon représentant) à signer tous les documents y afférents.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190426-192025-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2019  
Date de réception préfecture : 06/05/2019

**OBJET**      **Renforcement de la capacité de stockage d'eau potable sur le site du Réservoir Est**  
Attribution des marchés  
Approbation du plan de financement

---

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 15 juillet 2015 et le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le RAPPORT N°19/2-025 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAILLOT Gérald - 3ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

### **APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

#### **ARTICLE 1**

Autorise le Maire (ou son représentant) à signer les marchés avec les candidats retenus à prendre toutes les décisions relatives à l'exécution et au règlement, ainsi que les décisions concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

<b>Désignation</b>	<b>Entreprises retenues</b>	<b>Montant HT</b>
Lot n° 1	SOGEA / COREM	4 798 193,00 €
Lot n° 2	FREYSSINET	203 693,40 €
Lot n° 3	OUEST BTP	287 470,00 €

#### **ARTICLE 2**

Autorise le Maire (ou son représentant) à solliciter une subvention au taux en vigueur auprès de l'Office de l'Eau, de l'Agence française de la Biodiversité et du Fonds exceptionnel d'Investissement de l'Etat pour le financement de l'opération.

### **ARTICLE 3**

Approuve le plan de financement pour l'opération globale de renforcement de la capacité de stockage d'eau potable sur le site du réservoir Est, comme suit :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>		
<b>Sources de financement</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant (HT)</b>
Coût total de l'opération		5 525 356,40 €
Agence française pour la Biodiversité (Programme de subvention au titre de la solidarité interbassins)	29,00 %	1 586 806,92 €
Office de l'Eau (Programme pluriannuel d'aides 2016-2021) Fiche action 2.2	9,00 %	500 000,00 €
Fonds exceptionnel d'Investissement	42,00 %	2 320 649,69 €
<b>Total des aides attendues</b>	<b>80,00 %</b>	<b>4 407 456,61 €</b>
Maître d'ouvrage Ville de Saint-Denis (Budget annexe de l'Eau)	20,00 %	1 117 899,79 €

### **ARTICLE 4**

Autorise le Maire (ou son représentant) à signer tous les actes y afférents.

### **ARTICLE 5**

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts sous le chapitre 23/ article 2315 du Budget annexe de l'Eau, et la recette sur le compte 13 du même BAE.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190426-192025-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2019  
Date de réception préfecture : 06/05/2019